



Demande aménagement horaire refusée

Par **frma**, le **24/08/2011** à **07:44**

Bonjour,

Mon épouse à la possibilité de cesser son temps partiel et de reprendre le travail le Mercredi (Carrière)

J'ai demandé à ma direction la possibilité d'aménager mes horaires tout en restant à temps plein, selon l'une de 2 modalités ci-dessous :

- Temps plein sur 4 jours (mercredi libre)
- Mixte travail bureau (4 jours) et télétravail (1 jour)

Les réponses :

- Il n'est pas possible de déroger à la règle d'effectuer un horaire plein sur 5 jours
- Le travail à domicile n'est absolument pas envisagé par la Direction Générale. Son acceptation pour le cas présent entraînerait ipso facto d'autres demandes. La Direction considère que le travail doit être organisé de manière collective avec présence effective sur le lieu de travail

Après discussion avec mon responsable, il s'avère que la direction craint que d'autres demandes soit faites. De plus, ils m'ont fait comprendre que mon poste/ma présence est importante pour la société (a priori, le temps partiel serait également refusé), allant jusqu'à évoquer une possible augmentation de rémunération (?).

Quels sont leurs droits de ne pas accéder à ma demande ?
Que me conseillez vous ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **24/08/2011** à **09:27**

bjr,

à vérifier ce que prévoit votre contrat de travail, le règlement intérieur de votre entreprise ou les conventions collectives.

en l'absence de dispositif autorisant des modifications d'horaires ou le télétravail votre employeur est en droit de répondre par la négative à vos demandes.

la caractéristique principale du salariat est l'existence d'un lien de subordination entre l'employeur et son salarié.

cdt